



N° 2342-2012/ARR/DC/SPHC

Date du : 28/12/2012

Rapport
à
la présidente de l'assemblée de la province Sud

OBJET : modifiant l'arrêté n° 560 du 13 juin 2006 portant classement au titre des monuments historiques et inscription à l'inventaire supplémentaire de bâtiments anciens du Centre Raoul Follereau et du village de l'anse N'Du (quartier Twoney), commune de Nouméa

PJ: un projet d'arrêté

L'arrêté n° 560 du 13 juin 2006 portait classement au titre des monuments historiques et inscription à l'inventaire supplémentaire de bâtiments anciens du Centre Raoul Follereau et du village de l'anse N'Du (quartier Twoney), commune de Nouméa.

L'ancienne chapelle matérialisée avec le n° 14 sur le plan de situation dudit arrêté, est dans un état de délabrement avancé et menace ruine. A cet effet et suite au rapport de visite de la SARL COPABA du 25 mai 2012, il a été proposé à la commission des sites et monuments de détruire le bâtiment. L'architecture du bâtiment est identique à celle de la chapelle du centre historique de Nouville et suite à la démolition, certains éléments pourraient être traités et réutilisés pour la restauration d'autres bâtiments historiques. De plus, la commission souhaite qu'un protocole de démolition soit mis en place pour que soit conservé un maximum de données sur le bâtiment.

La commission des sites et monuments historiques a émis un avis favorable au déclassement de la chapelle de N'Du et à sa destruction lors de sa séance du 14 novembre 2012.

Tel est l'objet du présent arrêté que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.